

(N° 142.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1924

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi relatif au règlement
des frais d'internement en Hollande des militaires
belges pendant la guerre.

*(Voir les n° 14, 102 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 27 mars 1924 et le n° 113 du Sénat.)*

Présents : MM. DE BAST, président ; DELANNOY, le baron DE MÉVIUS,
DUCASTEL, FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, LIEBAERT, SEELIGER,
SERRUYS, VANDE MOORTELE, VAN OVERBERGH et STRUYE, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

La Chambre des Représentants, ayant adopté à l'unanimité des
111 membres présents le Projet soumis à nos délibérations, votre Com-
mission en propose l'adoption par le Sénat.

Le Rapporteur,
STRUYE.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.